

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2013 QCCTQ 1733
Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20130626

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 160630

PERSONNE DÉSIGNÉE : Lise Gagné

Personne(s) visée(s) :

9207-9185 QUÉBEC INC

NIR : R-048272-0

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9207-9185 QUÉBEC INC
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,**la Commission des transports du Québec :****ACCUEILLE**

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

:

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 1995
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M5141461S1033267
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 2625-8038 QUÉBEC INC.

MARQUE : GAYMO
ANNÉE : 1975
NUMÉRO DE SÉRIE : G752309
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 2625-8038 QUÉBEC INC.

MARQUE : TRAIL
ANNÉE : 1994
NUMÉRO DE SÉRIE : 1PTF7AT17R9008511
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 2625-8038 QUÉBEC INC.

Lise Gagné
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.